



# Intempéries

*Signalez-vous auprès de la mairie avant le 26 juin*



Suite aux intempéries sur Brax dans la nuit de vendredi 12 juin à samedi 13 juin, pour toutes les personnes qui ont subis des dégâts, nous vous remercions de faire parvenir en mairie un courrier avec des photos afin que la Commune puisse demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture de la Haute-Garonne.

Votre courrier avec photos est à remettre soit à l'accueil ou par mail à l'adresse suivante :

 [contact@mairie-brax.fr](mailto:contact@mairie-brax.fr) avant ce vendredi 26 juin 2020.